

**Bureau du 17 février 2003**

**Décision n° B-2003-1138**

commune (s) : Saint Priest

objet : **Acquisition d'un immeuble situé rue Monseigneur Ancel et appartenant à la SNC Saint Priest miroirs participations**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de la politique foncière et immobilière - Service opérationnel - Subdivision sud

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 7 février 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la réalisation de la voie nouvelle n° 1 de l'ex-PAE Mi-Plaine, la Communauté urbaine doit acquérir une parcelle de 2 445 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 137 de la section AY, appartenant à la SNC Saint Priest miroirs participations et située rue Monseigneur Ancel à Saint Priest.

Dans le compromis qui est présenté au Bureau, la SNC a accepté de traiter au prix de 46 102,91 € toutes indemnités comprises et conforme à l'avis des services fiscaux.

Les frais d'actes notariés sont estimés à 1 433 €;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est soumis.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0071, le 18 mars 2002, pour la somme de 3 983 550 €.

**4° - Le montant** à payer en 2003 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 824 à hauteur de 46 102,91 € et à hauteur de 1 433 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,